

Les abonnements commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

LE POLITIQUE.

SOMMAIRE. — Article du Journal des Débats en faveur de l'admission des houilles de la Belgique. — Question américaine. — Conseil du commerce et des manufactures. — Détails sur l'incendie de New-York. — Troubles à Barcelone. Massacre de prisonniers. — Chambre belge. Discussion du budget de la guerre. — Chemin de fer. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, le 11 janvier. — Il y a eu hier un dîner chez lord Palmerston. Les ambassadeurs de France et de Russie y assistaient.

— On a pris des arrangements pour la nomination du lord chancelier. Le Courier dit que lord Brougham est hors de la question.

FRANCE.

Paris, 10 janvier. — Nous avons dit hier que le Journal des Débats avait publié un article, contre la division de la France en deux zones pour l'admission du charbon belge. Voici la partie de cet article qui concerne particulièrement la Belgique :

« La Belgique est notre amie naturelle; elle existe par la France, et cependant les relations commerciales des deux pays sont réglées, sauf de faibles exceptions, par les mêmes tarifs que lorsque la Belgique était notre ennemie naturelle, lorsque son roi lui défendait de parler français, lorsque lord Wellington était l'inspecteur de ses forteresses bâties à nos dépens en vue de notre territoire.

« Il est essentiel pour la France que sa protégée reste sous son patronage. D'un autre côté, toute alliance politique qui ne marche pas de front avec une alliance commerciale manque de la meilleure des sanctions dans notre siècle où les intérêts sont tout-puissants. En 1830, vous avez consenti à donner à l'Europe un gage éclatant de votre modération en réposant l'incorporation de la Belgique à la France; mais vous ne l'avez fait qu'avec la pensée de la lier à vous par d'autres liens indissolubles. Eh bien! ces liens par lesquels vous avez cru la retenir pour son bien comme pour le vôtre au sein de votre orbite, ces liens de famille et aussi d'antipathies communes se rompent si vous ne vous l'attachez par les intérêts. Un pays comme la France, riche de 32 millions de population, varié dans sa culture, dans son industrie et dans son climat, peut à la rigueur clore ses portes et former à lui seul, tant bien que mal, pendant trente, quarante, cinquante ans, un petit monde commercial. Mais la Belgique ne l'aurait jamais pu. Elle le peut aujourd'hui moins que jamais, à cause des débouchés auxquels elle a été accoutumée sous l'Empire quand elle était française, depuis l'Empire quand elle avait le monopole des colonies hollandaises.

« La Belgique doit tôt ou tard entrer dans l'union allemande ou faire commercialement cause commune avec nous. Ses préférences sont pour la France à coup sûr; mais si nous continuons à la négliger comme nous l'avons fait depuis cinq ans, elle se jettera dans les bras de la Prusse; et du jour où elle sera commercialement liguée avec l'Allema-

gne, en dépit des traités politiques, en dépit des pactes de famille, il deviendra probable que les canons de Mons seront à quelque moment de nouveau tournés contre nous. Qui pourrait blâmer les Belges de vouloir à tout prix sortir de l'état de blocus où l'on les retient parqués depuis cinq ans entre les avant-postes hollandais, les lignes prussiennes et les douanes françaises? Comment pourrions-nous avoir le droit de les accuser d'ingratitude? Si nous avons de l'affection pour eux, où en sont les preuves, les preuves matérielles et palpables, comme on les veut au temps où nous vivons?

« Malheureusement pour la Belgique, pendant que la France était entre les mains de la restauration, elle était, elle, sous la tutelle d'un prince homme d'affaires, grand industriel, commerçant expérimenté. Si la sœur aînée avançait d'un pas en industrie, la sœur cadette séparée d'elle, soutenue et poussée par son tuteur, en faisait trois, en faisait six; et après dix ou douze ans d'efforts ses draps de Verviers, ses cotonnades de Gand, ses fers et fontes de Charleroi, pouvaient lutter avec les draps, les cotonnades, les fers et fontes de l'Angleterre. Aujourd'hui donc nos hommes d'état qui voudraient consommer l'alliance de la France et de la Belgique, aussi bien commercialement que politiquement, qui souhaiteraient ardemment que la Belgique fit avec nous ce qu'ont fait avec la Prusse les États de l'Allemagne du Nord, se trouvent arrêtés par la crainte de susciter à notre industrie une concurrence qu'elle ne puisse soutenir.

« Personne ne peut songer à opérer brusquement et immédiatement l'alliance commerciale des deux pays; car aucun homme de raison et d'expérience ne peut avoir l'idée de porter la perturbation dans notre industrie. Cependant il serait déraisonnable de ne pas entrer résolument dans la voie qui conduit à cette alliance; car il faut que la Belgique ne puisse plus être ce qu'elle a été de 1815 à 1830, ce qu'elle a voulu cesser d'être depuis cinq ans, ce qu'elle demande à n'être plus à jamais, et ce qu'elle sera forcée de redevenir si nous la repoussons, un camp retranché de l'Europe à six marches de Paris. Si en dix ans la Belgique a pu atteindre l'industrie anglaise qui cependant ne stationnait pas, pourquoi nous, dans le même délai, ne rattraperions-nous pas l'industrie belge qui maintenant à les ailes coupées? La Belgique avait un roi consommé dans la science des affaires; en cela le roi des Français ne lui cède pas; amis et ennemis le reconnaissent. La Belgique a eu un fonds spécial pour l'encouragement de l'industrie; ayons-en un, s'il le faut, à condition d'en faire aussi bon usage qu'elle; mais hâtons-nous de nous mettre à l'œuvre. Prenons le temps, mais commençons. Le rapprochement entre les sys-

tèmes des deux pays n'est pas chose facile; le système des douanes est étroitement lié au système d'impôts, et touche de près au régime alimentaire des peuples, aux habitudes de leur vie matérielle; toutes choses qu'on ne modifie pas aisément. Mais plus on attendra et plus le changement sera douloureux et difficile. Pourquoi n'essaierions-nous pas entre la France et la Belgique d'un procédé analogue à celui qui a concilié les intérêts bien autrement contradictoires du Nord et du Sud de l'union américaine, c'est-à-dire d'un tarif gradué pendant un intervalle de dix ans? Le moment est aujourd'hui propice; les esprits, las des débats de la politique spéculative, las de se quereller, ne demandent qu'à aborder des questions sur lesquelles il est possible à tous de s'entendre. La prospérité industrielle dont jouit aujourd'hui la France permet de tenter ce qui serait presque une cruauté en d'autres temps.

« En ce qui concerne l'intérêt de la Belgique dans nos tarifs sur les charbons, il me semble qu'il est possible de concevoir une combinaison qui la satisfasse plus pleinement que l'ordonnance du 10 octobre, et qui en même temps accélère le développement de notre industrie et rapproche le jour où elle pourra marcher sans lisières. Supposez, par exemple, que le droit sur tout le littoral soit de 33 centimes, et que pour toute la frontière de terre il soit ce qu'il est déjà presque partout, de 11 centimes. Ce sera mettre de l'harmonie dans nos tarifs. Ce sera justice pour nos populations industrielles de Nantes, Amiens, Rouen et le Havre, pour nos départements du Nord, qui ne cessent de la réclamer. Ce sera un service réel pour la Belgique, qui ne saurait manquer de l'apprécier ainsi et de s'en montrer reconnaissante.

« Ce serait acte de bonne politique envers l'Angleterre qui vient d'abolir le droit d'exportation sur ses charbons, et qui se plaint de ce que nous continuons à les repousser, quoique nos manufactures du littoral les réclament, et que nos houillères, presque toutes situées dans l'intérieur, n'aient point à en craindre l'introduction. Ce serait lui témoigner que nous voulons sortir, aussitôt que la prudence l'autorisera, d'un régime où nous faisons à peu près autant de commerce avec nos deux îlots des Antilles qu'avec la Grande-Bretagne et ses 25 millions d'habitants.

« Ce ne serait injustice pour personne, pas même pour Anzin qui ne saurait être admis à se plaindre de ce qu'on lui retire une protection dont il n'a plus besoin pour se soutenir, et qui ne lui fut accordée, malgré les vives réclamations de nos départements du Nord, que dans des moments difficiles dès long-temps rentrés dans le passé, heureusement pour lui.

PROMENADES AUX ENVIRONS DE LIEGE. (1^{er} Article.)

Vous êtes donc tout résigné, mon cher Albert, à vous arrêter avec moi, tant et si peu que je le voudrai, à gravir une montagne où à traverser la Meuse, quand la fantaisie m'en prendra, à vous contenter de jeter un coup d'œil rapide sur le plus beau site, pour aller faire ensuite une longue station devant les ruines peu imposantes, pour ne les quitter enfin qu'après avoir entendu le long récit des vieilles histoires qu'elles rappelleront à ma mémoire. A ces conditions, suivez-moi, mon ami, je me fie à l'indulgente bonté de votre caractère, et, sans prendre garde au désordre qui régnera dans mes récits, je suis sûr d'avance que vous vous plairez à en louer la variété. Vous semblez regretter que nous quittions la ville elle-même, sans rien dire de tout ce que ses vieux édifices devraient nous inspirer d'abord, mais nous y reviendrons et nous en sortirons, j'espère, plus d'une fois encore ensemble. — Un mot, du moins, sur la dernière maison de la commune de Liège. — Je le veux bien; mais un mot seulement, car j'ai hâte d'arriver à des lieux dont je veux vous redire l'histoire en détail. Le Val-Benoit est une ancienne abbaye de femmes. Elle fut bâtie au commencement du 13^e siècle (1204). Sa première abbesse, fut Ermengarde De Nassau.

« Je ne vous dirai rien non plus des châteaux de Schessin et d'Ougrée dont vous avez souvent admiré la situation délicate et dont vous connaissez les appartements commodes et heureusement distribués, malgré l'air gothique de leur construction. Pressons le pas pour arriver aux villages de Tilleur et de Jemeppe dont la réunion ne tardera pas à offrir l'aspect d'une ville. Ici le terrain fortifié par la nature, placé entre des défilés inaccessibles, a donné lieu à la construction de plusieurs châteaux qui servaient d'asile à la noblesse pendant les guerres civiles qui ont trop souvent désolé notre beau pays. Si nous remontons ce gros ruisseau qui prend sa source près de Hollogne, nous trouverions encore sur ses bords deux châteaux d'une grande antiquité. Le premier, dont les murs sont

couverts de mousses, a été bâti dans le 13^e siècle par Antoine, seigneur de Jemeppe; il est encore habité, malgré sa vétusté (1). Le second a été rebâti il y a soixante ans; il ne reste plus de l'ancien château que les deux tours qui servaient autrefois à la défense du pont-levis. Il en existe encore un troisième, qui est maintenant la demeure d'un fermier et qui appartenait à l'ancienne famille de Courte-Joie, c'est le château d'Oloy.

Cette somptueuse construction que nous apercevons à l'autre rive de la Meuse, dans une situation enchanteresse, était naguère une opulente abbaye de Bernardins. C'est le Val-Saint-Lambert. (2)

Dix, douze moines bons vivans,
L'un pour l'autre fort indulgens,
Y coulaient une heureuse vie;
Ayant leur cave bien garnie,
Régalaient très-bien les passans.

Nous voici au château de Flémalle-Grande. L'aspect de cet édifice me rappelle qu'il a été successivement le séjour du farouche guerrier, du ministre de paix et du riche financier. La s'élevait, à la fin du XIII^e siècle, une tour formidable, nommée la Heid, habitée par le noble Da moiseau de Flémalle. Engagé dans les cruelles guerres d'Awans et de Waroux, il perdit la vie au combat de Lincin. Sa veuve, ayant appris que Warnier de la famille de Sciessein faisait trophée de l'avoir tué, jura de venger sa mort; elle chargea de ce soin Guillaume Cossint, son neveu, à qui elle prodigua l'or pour l'exécution de son projet. Cossint, sachant que Warnier et deux de ses frères occupaient une tour à Fragnée, s'embarqua, à l'aube du jour, sur la Meuse, avec quelques amis, attaqua à l'improviste cette petite forteresse, qui fut défendue vaillamment, mais il parvint à

(1) Par monsieur le conseiller Hauzeur.
(2) Aujourd'hui c'est la belle manufacture de cristaux dirigée par M. Kemlin, dont les produits ont été admirés à l'exposition de Bruxelles.

couper les états qui la soutenaient et la renversa de fond en comble; Warnier et l'aîné de ses frères périrent sous ses ruines, le plus jeune parvint à s'évader et se réfugia près de l'abbé de St-Gilles, où il se croyait en sûreté; mais tel était l'état d'anarchie de ce temps malheureux, que rien n'était respecté, le séjour de l'abbé de St-Gilles fut violé, et l'infortuné chevalier fut assassiné trois semaines après la destruction de la demeure de ses pères.

A ces scènes de meurtre succédèrent des jours de calme et de bonheur pour Flémalle; le temps seul amena la ruine du vieux château. Là, où s'élevaient des tours orgueilleuses, on ne voyait plus en 1630 qu'une chaumière construite avec les débris de l'antique forteresse; c'était l'habitation du vénérable Breuché de la Croix, pasteur du lieu. Victime de la perversité des hommes, fatigué de la corruption des cours où ses talens l'avaient retenu long-temps, il avait fait le sacrifice des grandeurs pour se livrer tout entier aux jouissances bien plus pures et plus durables que procurent les plaisirs des champs et la culture des lettres. Contemporain de Malherbe et de Racan, notre compatriote savait, comme eux, donner du nombre et une certaine élégance à la langue française restée jusque-là si peu correcte. Vous pouvez en juger par ce qu'il disait de son séjour à Flémalle :

« Pourquoi (dit-il) n'aimerais-je pas cette retraite, puisque j'y possède tout ce qu'on peut raisonnablement souhaiter? L'air y est sain, les prairies émaillées, les arbres les fruits y repoussent ma vue; les concerts des oiseaux y charment l'ouïe, les promenades y sont ravissantes, que je les prenne sur le rivage de la Meuse, le long des coteaux, ou des vignobles, dans les vallons ou dans les bois, même près de ces grands abîmes nommés houillères. Ma maison de Flémalle est à mes yeux un petit palais.

« Croyez que pour mes yeux la cour n'a plus d'attraits, et que j'en suis sorti pour n'y rentrer jamais.

Du 11 janvier. — On assure que M. Bois-Comte doit aller aux Etats-Unis, afin de terminer les différends qui existent encore entre la France et la république américaine.

Voici maintenant l'état où est arrivée la question. D'après la disposition de la chambre, le cabinet paraît avoir senti qu'à lui seul appartenait actuellement la mission d'agir sous sa propre responsabilité, sauf ensuite à rendre compte aux chambres de la manière dont l'honneur français a été préservé. La médiation anglaise une fois acceptée, on peut sans doute espérer l'acceptation du même médiateur par l'autre puissance intéressée; dans le cas de cette acceptation de la part du président, les négociations directes devront s'échanger par la voie du médiateur.

Au reste, l'échange de notes, ajoute-t-on, aura lieu de manière et dans des formes telles qu'il puisse être livré à la publicité; celles du médiateur poseront les bases qui paraîtront convenables dans l'intérêt commun, puis viendra la note explicative du président Jackson, et enfin la déclaration de la France, dans laquelle elle se dira satisfaite des explications données. Enfin, toutes ces pièces devront être insérées au *Moniteur* et communiquées aux chambres.

(Temps.)
— Le *Courrier français* donne, sur la séance du 10, des conseils du commerce et des manufactures réunis, les détails suivants:

La session des trois conseils réunis a continué aujourd'hui, sous la présidence de M. le ministre du commerce, dans les salons du conseil d'état. La séance a été consacrée tout entière à la discussion du projet d'admission des rails anglais en franchise pour la construction des chemins de fer. Plusieurs orateurs ont été entendus, notamment MM. Pillet, Will, Charles Dupin, le général Demarçay, contre le projet, MM. Bigon (de la Loire-Inférieure), Legentil et Decazes, en faveur de l'admission. Le dernier de ces orateurs a parlé avec une chaleur entraînante, et il a accompagné son opinion d'explication et de développements qui ont produit une assez vive impression sur l'assemblée, en appelant son attention sur l'influence que les nouveaux chemins étaient destinés à exercer en France et en Europe. « Qui sait si Paris eût succombé en 1814, si l'empereur eût pu porter rapidement son armée au secours de cette ville? Qui pourrait calculer, pour la défense du territoire, la possibilité de faire voler à la frontière des forces toujours vives et énergiques de la capitale. »

D'autres orateurs ont traité la question de moins haut et généralement la discussion a roulé sur la possibilité, plus ou moins certaine pour les usines françaises; de fournir la quantité de rails nécessaire à la confection de grandes lignes.

Les trois conseils ont été ajournés à mercredi prochain, pour délibérer sur la question des publications de librairie avec primes, le ministre ayant annoncé que l'intention du gouvernement était de présenter un projet de loi sur la matière dans le plus court délai. Après les primes viendra la question des sucres, qu'il paraîtrait aussi dans le désir de l'administration d'examiner à fond, car le ministre a déclaré qu'il ne s'agissait de rien moins que de réviser la législation à cet égard, les colonies ne profitant plus du double monopole établi pour elles et contre elles, et demandant aujourd'hui ou l'assimilation des sucreries indigènes aux sucreries coloniales, ou

- Que j'aime vos vallons, que j'aime vos coteaux!
- Que je prends de plaisirs le long de vos ruisseaux!
- Que le tremblant émail de vos larges prairies
- Entretient à souhait mes douces rêveries!...
- Que j'aime la fraîcheur de ces sombres bocages!
- Que ces champs à mes yeux étalent de beautés.
- Et qu'ils effacent bien l'orgueil de nos cités!

L'église est presque contigue au château: elle fut bâtie en 807 par Zuentibold, roi lorrain, à la sollicitation de sa fille Beldine. Elle vint s'y établir dans une petite cellule qu'elle fit construire à côté et où elle fit sa vie.

Cette terre passa ensuite aux Templiers, aux chevaliers de Malte, à la maison de Cartier qui fit reconstruire, dans le siècle dernier, le château tel que nous le voyons, enfin aux hospices de Liège, qui l'ont échangé contre d'autres propriétés avec M. Thiriart de Muthaen.

Jetons maintenant, en passant un coup-d'œil sur cet orgueilleux château de *Chocklar*, qui semble nous menacer de sa chute, suspendu au-dessus de l'abîme que l'on a creusé dans le flanc de la roche qui le soutient. Les troupes les plus féroces, disent nos vieilles histoires, ne l'ont jamais regardé qu'avec respect.

En regard, à la rive droite du fleuve, est le château de *Ramet*, situé dans un joli vallon que fertilisent plusieurs ruisseaux.

Ne passons pas sans saluer l'ancien ermitage du nestor des écrivains liégeois, c'est *Inghoul*, plus justement nommé autrefois *Rochefontaine* à cause du ruisseau qui jaillit à la base de ce rocher. C'est dans cette retraite agreste et sauvage que M. de Villenfagne a passé une partie de sa vie à débrouiller les points les plus obscurs de notre histoire.

Quel est ce château majestueux situé sur la cime de ces rochers escarpés? que d'obstacles l'art a dû surmonter pour élever cet édifice! Ses vieux remparts attestent sa destination primitive; c'était sans doute la résidence de quelque noble vassal, qui ne quittait son air de

l'émancipation de toutes deux. Cette communication a été accueillie avec un vif empressement.

— Le général Alava, nouvel ambassadeur d'Espagne, en France, a débarqué à La Rochelle.

— Les lettres de Bordeaux, du 8, annoncent un sinistre moins important sans doute que celui de New-York, mais cependant bien déplorable: 3000 barriques de vins des meilleurs crus ont été détruites par le feu, dans les chais de MM. Sprenger et Metz, aux Chartrons. C'est comme un miracle que le feu, alimenté par une certaine quantité de pièces d'eau-de-vie, ne se soit pas étendu aux autres chais.

On évalue la perte à 700,000 fr. Ces deux chais étaient assurés par la compagnie d'assurance générales et par celle du Soleil.

C'est le cinquième incendie à Bordeaux en moins de cinq jours.

Voici les détails que donnent les dernières nouvelles de New-York, sur le terrible incendie dont nous avons parlé hier:

« Le mémorable incendie de Londres en 1666 s'étendit sur 436 acres et dévora 113,000 maisons et 86 églises, mais les deux tiers de ces édifices étaient construits en bois et les produits des arts et manufactures étant inférieurs à cette époque aux produits actuels, l'évaluation actuelle de la propriété détruite à cette époque, serait presque hors de proportion avec celle qui occupe le même espace topographique dans les villes commerciales des temps modernes. Les incendies antérieurs dont la ville a été le théâtre n'ont détruit qu'une valeur de 23 millions de dollars, ce qui donne, terme moyen annuel une perte qui dépasse beaucoup celle occasionnée par les incendies les plus violents.

Avant-hier pendant la nuit un incendie éclata dans Water-Street qui détruisit huit maisons et d'autres propriétés, pour une somme de 25 millions de dollars. Avant que les flammes fussent éteintes, on en vit d'autres s'élever dans la partie supérieure de la ville. Onze maisons dans Chrystie-Street furent consumées. Le froid était si vif qu'il fut impossible de se servir de diverses pompes; mais ces deux incendies n'étaient qu'un faible prélude de celui qui allait suivre. Le 16 décembre, dans la soirée de mercredi, on vit sortir des flammes d'une maison à cinq étages, dans Merchant-Street, autrefois Hanover-Street, dans le voisinage de la Bourse; c'est la partie de la ville où il y a le plus de magasins remplis de productions les plus précieuses, soit indigènes soit étrangères.

Le bâtiment était le dépôt des marchandises de MM. Gomstock et Andrew, n° 25, dans cette rue: immédiatement les flammes s'élevèrent avec fureur et enveloppèrent deux maisons voisines. Comme la rue est étroite et qu'un vent violent nord-est soufflait en ce moment, les flammes se communiquèrent aux maisons opposées jusqu'au moment où tout l'espace triangulaire formé par les rues Wall-William et Pearl, n'offrit à la vue que d'immenses colonnes de feu. L'incendie s'étant ensuite dirigé vers Wall-Street au-dessous de Pearl Street d'un côté, et de Pearl-Street au-dessous de Wall-Street de l'autre; les flammes se déroulèrent violemment sur une rive couverte de rochers et déjouèrent tous les efforts pour leur résister.

Voici le nombre des édifices détruits: Dans Water-Street, 25; Pearl-Street, 72; South-Street, 37;

pour désoler les chaumières voisines et rançonner les voyageurs.

— Vous n'avez que trop bien deviné, mon cher Albert: quelques-unes de nos chroniques disent que les premiers murs d'Aigremont furent élevés par les quatre fils Aimon; il est vrai que sa fondation se perdit dans la nuit des temps, on sait seulement que c'était une place très-forte: Guillaume d'Aremberg surnommé le *Sanglier des Ardennes*, y avait établi le quartier-général de ses exactions. Louis de Bourbon, notre évêque, en fit le siège à la tête des cohortes liégeoises, le prit, et le démantela. D'Aremberg s'en était évadé au commencement de l'attaque; la série de ses crimes n'était pas accomplie, il avait encore à se souiller du meurtre de son prince; mais la Providence lui réservait une fin digne de lui. Pris par trahison dans la ville de St-Trond, conduit à Maestricht, son procès lui fut fait le même jour, et le lendemain il fut amené vis-à-vis de l'église Saint-Servais où on avait élevé un échafaud. Avant d'y monter, il promena ses yeux autour de lui, et apercevant l'évêque de Liège parmi les nombreux spectateurs que son exécution avait attirés, il lui reprocha d'avoir coopéré à le faire tomber dans le piège; il releva ensuite sa longue barbe qu'il maintint ainsi à l'aide de ses lèvres, et tendit courageusement le cou au glaive du bourreau (le 18 juin 1485).

Non loin du château d'Aigremont est celui de *Warfusée* qui doit être considéré comme l'un des plus importants de notre pays. C'est celui que nous apercevons là sur le plateau d'une éminence qui se rapproche des hautes terres de la Hesbaye. Nous pourrions nous y arrêter long-temps pour examiner à loisir les paysages variés du Condroz. Cette magnifique terre appartient à l'opulente famille d'Oultremont. On y montre encore l'appartement tout meublé qu'occupait le prince-évêque du même nom; mais ce château est bâti sur les anciennes fondations de celui qui fut le berceau de la noblesse hesbignonne, et j'aime mieux vous parler du vieux castel qui n'est plus pendant que vous examinerez le nouveau.

Waters-Street, 76; Front-Street, 80; Hanover-Street, 16; Place de la Bourse, 62; Rue de la Bourse, 81; William-Street, 44; Old-Slep, 33; Coenties-Slep, 16; Stone-Street, 60; Hanover-Square, 3; Beaver-Street, 25; Gouverneur-Lane, 20; Jones-Lane, 10; Guglers'alters, 20; Mile-Street, 38; Total 674.

Hier soir et jeudi soir des corps considérables de cavalerie et d'infanterie volontaires ont fait des patrouilles dans les rues voisines de l'incendie et maintenu l'ordre. Nous croyons que leur surveillance a empêché de graves dommages ultérieurs.

Les passagers descendant la baie d'Hudson ont vu les flammes à une distance de 45 milles du point des Highlands. On les a également aperçues de Laut-New-Jersey jusqu'à Cranberry. Toutes les pompes à feu de Brooklyn sont promptement arrivées à notre secours ainsi que deux compagnies de New-Ark. Nos concitoyens sont pleins de gratitude pour ce service.

On lit dans le *Journal de Paris*:

« Une dépêche de Bayonne, en date du 10, annonce que, le même jour, le *Météore* est arrivé sur la rade de Saint-Sébastien, pour y tirer vengeance de quelques injures faites à notre pavillon par les carlistes.

« Après avoir attendu le premier coup, il a fait sur les carlistes un feu bien dirigé que pour le faire cesser les carlistes ont été obligés de faire donner par un parlementaire l'assurance qu'à l'avenir notre pavillon serait respecté.

« A Barcelonne, de déplorables excès ont été commis dans la journée du 4. Près de cent prisonniers ont été massacrés dans la citadelle par la population. Le cadavre du colonel O'Donnell a été horriblement mutilé.

« Le 5, les troubles continuaient. La vie de toutes les personnes soupçonnées de carlisme était menacée.

« Le 4, à la nouvelle de ces désordres, Mina est parti de Saint-Florent pour Barcelonne. »

BELGIQUE.

Bruxelles, le 13, (trois heures). A l'ouverture de la bourse, il y avait acheteurs à 50 1/4 pour les Ardoin au comptant. Il a été aussitôt annoncé qu'il venait une forte baisse de Paris, escortée de mauvaises nouvelles, les prix sont successivement tombés jusqu'à 49 1/2 argent. Après la cote il restait preneurs à 49 7/8 au comptant et vendeurs à 49 3/4 courant du mois.

D'après les informations les plus certaines les cours de Paris seraient à 49 5/8 ou 7/8 de baisse sur celui du 11. Anvers venait 50 argent à deux heures.

Londres, le 11 janvier, (quatre heures.) Les cours des effets publics ont éprouvé peu de fluctuations et paraissaient prendre une tendance plus ferme: consolidés 92 3/4; belges 102; hollandais 2 1/2 p. c. 55 1/8, 5 p. c. 103 1/4; Espagnols. Ardoin au comptant: 50 1/8 1/2 5/8 à 3/8; pour le 15, 50 1/8 3/8 1/4 1/2 5/8 1/2; passives 16 1/8 à 1/4; différée 25 2/4 3/4 à 25 1/8; portugais 5 p. c. 85, 84 7/8 85, 3 p. c. 54 7/8 55; brésiliens 84 3/4. Tous les derniers prix étaient à la hausse.

— Nous apprenons que M. H. de Brouckere est hors de danger. Son état s'améliore de jour en jour. (Libéral.)

Du temps d'Obert, évêque de Liège, le château de Warfusée était possédé par Othon, chevalier renommé par sa valeur et par la noblesse de ses sentiments. Veuf, encore fort jeune, il consacra les loisirs que le métier des armes lui laissait à l'éducation de ses deux fils. Raës, l'aîné, suivit la profession de son père, Libert Sureau fut destiné à l'église. La mort vint frapper Othon et l'aîné de ses fils en peu de temps. Libert se trouvant possesseur de plusieurs seigneuries abandonna un état qu'il n'avait embrassé que par condescendance. L'amour de la gloire enflamma son courage, il obtint bientôt le titre glorieux de chevalier qui lui méritaient ses exploits glorieux.

Fatigué sous le faix des lauriers qu'il avait été cueillir en maint pays, il s'en revint dans son bel héritage. Pas une mère qui n'ambitionnât de l'avoir pour gendre; pas une jeune fille qui ne soupirât en secret pour le beau chevalier. Agnès, fille du châtelain des *Awirs*, obtint la préférence sur ses nombreuses rivales. Hugues, son père, concentrant en elle toutes ses affections, c'était le seul fruit d'une union chérie et toujours regrettée. Il accorda la main de sa fille au vaillant Libert. Jamais couple ne fut mieux assorti, jamais affection mutuelle plus vive, jamais espérances de bonheur mieux fondées; mais qui peut compter sur le bonheur? Agnès mourut en donnant le jour à une enfant qui devait redoubler leur félicité. Les cris de cette enfant, qui ne connaîtra point le sourire d'une mère, peurent seuls arracher son père aux sinistres pensées où le plonge la perte d'Agnès: il repousse toutes les consolations qu'on lui prodigue et ne consent à vivre que pour se consacrer entièrement à Dieu et à sa fille. Il quitte les attributs de la chevalerie pour ceux de Pantel. Il forme des vœux éternels pour que le ciel daigne admettre dans son sein celle qu'il a tant aimée. Tant qu'il vivra, les saints sacrifices ne seront plus célébrés à Warfusée que par le chevalier Libert Sureau: du reste sa maison restera ouverte sur le même pied de splendeur et continuera à être le rendez-vous hospitalier de la noblesse des environs.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 13 janvier. — Les pétitions adressées à la chambre sont, après analyse, renvoyées à la commission chargée d'en faire le rapport.

Il est donné lecture de plusieurs messages du sénat qui annoncent l'adoption de divers projets de loi, et qui transmettent la loi amendée sur les concessions de péages.

Quelques discussions ont lieu sur cet objet. La chambre consultée décide que l'amendement sera renvoyé à la commission.

L'ordre du jour appelle la discussion générale du budget de la guerre.

M. le ministre de la guerre demande la parole et donne lecture d'un mémoire dans lequel il s'attache à donner des explications sur les chiffres de son budget, en réponse aux diverses observations contenues dans le rapport de la section centrale.

Le ministre s'élève avec force contre les insinuations calomnieuses dont il a été l'objet, au sujet des divers adjudications qu'il a eu occasion de faire. Il soutient qu'il n'a consulté que les intérêts de l'état et de l'armée, l'adjudication pour les conchettes en fer n'ayant été accordée à MM. Félix Legrand et compagnie, que parce que leur soumission a été la plus basse.

Le ministre donne ensuite des explications sur la mesure qu'il a prise, relativement au service sanitaire de l'armée et ne l'a fait qu'afin de former des officiers de santé capables de veiller au service sanitaire de l'armée.

Cet objet était d'une telle importance qu'il a cru devoir prendre la seule mesure qui fut en son pouvoir avant le vote du budget. Il profite de cette discussion pour présenter à la législature un projet de loi pour atteindre le but qu'il s'est proposé.

Ce projet a pour but l'établissement d'une école médicale militaire. Les brevets de capacité délivrés aux militaires ou pharmaciens, ne leur confèrent que le droit d'exercer dans le service intérieur de l'armée de terre ou de mer, et nullement celui d'exercer au civil.

Il est donné acte au ministre de la présentation de ce projet. Il est renvoyé en sections. La discussion générale continue.

M. de Jagger, dans un long discours écrit, se plaint du peu d'éléments que la section centrale a eue pour s'éclairer, et de la nécessité où on est toujours de donner un vote de confiance; mais il fait cependant que le ministre justifie cette confiance; il ne suffit pas qu'il ait une conviction personnelle, il faut qu'il la fasse partager, et qu'il explique la manière dont les crédits précédents ont été dépensés. La réponse toujours prête est que la cour des comptes est là, et que toutes sommes qui auraient été illégalement employées, doivent rester en caisse; mais quand on considère que la réserve de l'intendance enveloppe tous les crédits, et travestit les crédits de manière à rendre imperceptible les transferts, il est bien difficile de conserver une confiance aveugle. Comment expliquer les crédits de 30, 40 et 50 mille francs accordés à certaines villes pour la construction de casernes, la solde des domestiques des officiers sans troupes, etc., allocations qui ne figuraient pas au budget, et qui cependant ont été dépensés.

L'orateur se plaint des nominations d'étrangers comme officiers comptables. Un quartier-maître étranger a disparu en laissant dans sa caisse un déficit de 60 mille francs. Le colonel du régiment a été condamné à payer les 5/6 de cette somme, et le conseil d'administration le reste. Les intérêts de l'état ont été mis à couvert, mais les officiers belges se trouvent victimes de la mauvaise foi d'un étranger.

Cette leçon aurait dû profiter au ministre, et bien on a encore récemment envoyé comme comptable à un régiment un étranger. Le commandant, informé qu'il avait laissé dans le régiment qu'il quittait un déficit de 670 francs dans sa comptabilité, fit des démarches pour ne pas l'admettre; M. le ministre de la guerre s'est retranché derrière la prérogative royale, et a forcé le commandant à recevoir un officier payeur envers lequel il sera toujours dans une défiance perpétuelle.

L'orateur se réserve de parler sur plusieurs points lors de la discussion des articles.

M. Jadot émet de longues considérations sur le budget, contre lequel il se prononce.

M. A. Rodenbach partage l'opinion du préopinant, et se plaint de ce que l'on est toujours obligé de voter de confiance.

M. le ministre de la guerre déclare qu'il répondra demain aux diverses observations qui ont été faites.

La séance est levée à 4 heures 1/2. Demain séance publique à midi.

LIEGE, LE 14 JANVIER.

La session des chambres françaises qui vient de s'ouvrir sera, selon toute apparence, principalement consacrée à l'examen de questions importantes d'intérêts matériels. Telles seront, entre autres, celle des chemins de fer et celle de la réforme du tarif des douanes. Partisans de tous les progrès véritables, nous nous réjouissons de voir les débats du parlement français, transportés sur ce terrain, car, selon nous, dans les états constitutionnels, la lutte, ou plutôt son côté vif, n'est plus entre les idées d'ordre et de désordre, entre la monarchie et la république, elle est entre le monopole et la liberté, entre la prohibition et la concurrence. C'est là un fait assez prouvé par ce qui s'est passé chez nous, dans ces derniers temps, où les défenseurs des doctrines rétrogrades ont obtenu de déplorables succès; et les premières séances des conseils généraux des manufactures et du commerce, démontrent aussi qu'en France le combat sera, peut-être, encore plus rude que chez nous.

Sans doute sur ce nouveau terrain, les débats parlementaires perdront de leur intérêt dramatique, le compte-rendu des séances de la chambre française ne procurera plus ces vives émotions qui en faisaient si avidement rechercher la lecture; mais en revanche, ces mêmes séances seront peut-être plus fécondes en résultats utiles, et présenteront de plus profitables enseignements. Une harangue tribunaire peut avoir son prix; mais nous aimons

mieux un chemin de fer; et, sans prendre parti dans la question politique, nous préférons à une réforme électorale, la réforme du tarif de M. de St. Cricq.

Les questions qui vont être soulevées à la chambre française, pourront bien y produire aussi des divisions nouvelles. Tel orateur du tiers parti, par exemple, presque toujours sur la brèche alors qu'il s'agit d'attaquer le pouvoir, se montrera fort timide quand il faudra combattre les monopoles du commerce et de l'industrie; voyez plutôt le compte rendu des séances du conseil des manufactures et du commerce dont nous parlions tout-à-l'heure. Tel autre député, au contraire, à qui l'on aura fait une réputation de ministérialisme quand même, témoignera d'une courageuse indépendance, et ne tiendra aucun compte des intérêts de localités, toujours si exigeants, toujours si puissants, pour ne voir que les intérêts généraux du pays. Si notre mémoire est fidèle, nous pourrions citer ici à l'appui de nos dires quelques noms célèbres dans les fastes parlementaires.

En attendant que ces nouveaux partis se soient nettement dessinés, on peut déjà rendre hommage à M. Duchastel, et dire dès aujourd'hui que le ministre du commerce se montre fidèle aux doctrines libérales professées par le savant rédacteur de la *Revue française*.

Chemin de fer de Cologne à la frontière. — L'Organe général du Commerce et de l'Industrie de Cologne, du 10 janvier, répète ce qui suit, en faisant une revue retrospective des chemins de fer existants ou en projet en Allemagne :

« La construction du chemin de fer de Cologne à la frontière belge a été ajournée par des circonstances inattendues pour plus long-temps qu'il ne nous eût été agréable. Ces circonstances sont vraiment fâcheuses, mais elles seront arrangées. Comme nous l'avons dit dans notre numéro 2, le conseil d'administration de l'association rhénane pour les chemins de fer, se réunira le 16 courant à Cologne et délibérera sur les entraves qui se sont opposées inopinément à l'exécution du projet. Nous espérons pouvoir bientôt donner quelque nouvelle favorable à cet égard, et nous persistons dans la conviction exprimée récemment, que le chemin sera construit de l'une ou de l'autre manière. »

— On écrit de La Haye, 13 janvier :

« Le système d'économies, promis par le gouvernement, reçoit chaque jour plus d'extension au département de la guerre. Plusieurs employés militaires viennent encore d'être provisoirement démissionnés et renvoyés chez eux avec des congés illimités, entr'autres, les employés des vivres et des ambulances. »

« On nous assure que les adjudans près des schutters, qui appartiennent à l'armée active, seront avant peu renvoyés à leurs corps. »

« Le 11 de ce mois est mort à La Haye M. Rutger Metelerkamp, membre du conseil d'état, chevalier de l'ordre du Lion Belge et ancien membre et président de la 2^e chambre des états-généraux. Il avait atteint l'âge de 64 ans. »

« Les derniers journaux, qui vont jusqu'au 26 septembre, ne contiennent que quelques nominations. »

— Tous les jours les préposés des douanes découvrent de nouvelles manières d'éluder les lois prohibitives; il y a peu de jours, le bureau du Blanc-Misseron a fait une saisie qui peut passer pour extraordinaire. Une dame bien mise et d'une corpulence assez forte, descend de la diligence, pour laisser opérer la visite. Un douanier, au coup d'œil d'aigle, s'aperçoit que la dame se meut difficilement et annonce quelque gêne dans les mouvements; il exige une visite: la dame est introduite dans une pièce particulière, où une femme attachée au bureau, s'empresse de la visiter avec soin. Cette femme, à son grand étonnement, a retiré des vêtements de la dame une boutique de modes tout entière; elle ne portait sur elle rien moins que 87 bonnets de tulle, montés et prêts à être livrés à la vente. (Union.)

— Il a paru à Gand, ces jours derniers, un pamphlet scandaleux, intitulé: *Messaline*, sans nom d'auteur ni d'imprimeur. La justice est à la recherche des auteurs de ce libelle diffamatoire.

— Notre feuilleton de ce jour est emprunté du dernier n^o, de la *Revue Belge*. Nous nous proposons de rendre compte de cette livraison remarquable.

— Il a été débarqué à Calais, venant d'Angleterre, en 1835, 9,510,447 onces d'espèces en argent, et 61,405 onces d'argent en barre, faisant une valeur totale d'un peu plus de 60 millions de francs. Comparativement à l'exportation de l'année précédente, il y a diminution totale sur l'exportation d'or, 758,291 liv. st. L'augmentation sur l'exportation d'argent, 804,991 liv. sterl.

— On lit ce qui suit dans un journal de Bruxelles :

« Hier, avant l'ouverture de la séance de la

chambre des représentans; le nommé Chavatte, ex-pompier, s'est mis à haranguer les députés du haut de la tribune politique en s'écriant: « Messieurs, je ne puis plus exister 24 heures; M. le ministre de la justice... » La suite de ce discours a été interrompue par le soldat de garde qui a expulsé Chavatte de la tribune.

On a trouvé dans la salle plusieurs billets ainsi conçus: « M. le ministre de la justice me prend la vie. MM. les représentans, daignez me secourir. »

L. F. Chavatte.

— On nous communique une lettre écrite de Cayenne le 19 novembre 1835, et dans laquelle nous lisons ce qui suit :

« Vous savez sans doute ce qui s'est passé à Para: la ville entière brûlée, les blancs égorgés et cinq chefs ont tour à tour été massacrés, enfin tout a été mis à feu et à sang par les Indiens, les mulâtres et les nègres. Les consuls des différentes nations ont été obligés de fuir; beaucoup de Portugais se sont réfugiés à Cayenne avec ce qu'ils ont pu sauver: c'est St-Domingue, tome second! (Précurseur.) »

MODES PARISIENNES. — Meubles.

Le fauteuil couvert en velours cramoisi, à les pieds et les bras tournés en vis; le dossier, bas et large, garni en entier, et bordé de clous dorés, répond au siège et aux bras garnis de même; deux barres en croix réunissent les quatre pieds, et sont marquées au milieu par une petite tête ailée, ainsi que l'extrémité de chacun des bras. Une érépine de soie cramoisie borde le siège tout autour, et le dossier devant et derrière. Il est impossible de voir un bureau pour le cabinet de travail d'un homme grave, d'un homme riche plus beau de détails et plus simple d'ornemens. C'est une œuvre d'art qui efface à nos yeux bien des fantaisies brillantes.

Avant de quitter ce magasin où nous venons de trouver ce bel ouvrage, nous nous arrêtons un moment à le visiter pour voir ces jolies tables à pieds cannelés, ces armoires gothiques, et tous ces élégans fauteuils piqués, ces chauffeuses gothiques accompagnées de leurs tabourets, montées dans de jolis bois noirs et garnis de crépines, complément indispensable d'un petit salon de femme, où doit se trouver non seulement la chauffeuse exclusivement réservée à la maîtresse de la maison, mais toutes celles destinées aux visiteurs. Au Musée de meubles, on peut arriver incertain, on sortira décidé; il est impossible de ne pas faire un choix parmi tous ces sièges plus ou moins coquets, en perse à grandes fleurs, en damas de toutes nuances, en maroquin, violet, vert ou gris poussière, en damas de soie, en pékin à fleurs satinées. Nous y avons remarqué une toilette qui peut en même temps tenir lieu de commode, dont le haut se lève, et offrant sur une table de marbre tous les objets de porcelaine relatifs à la toilette, étale pour la coiffure une glace intérieure, cette glace abattue, les batans fermés, le meuble à l'aspect d'une armoire basse, très-élégante et nouvelle.

Les incrustations d'ébène sur acajou, et de cuivre gravé palissandre, sont celles que l'on fait le plus généralement; mais pour de petits meubles soignés, on fait les incrustations mosaïques, reprises entièrement à la fin de 1700, sous Louis XVI. Les bois de rose, le bois de Sainte-Lucie, sont fins et satinés, susceptibles de se prêter à tous les caprices de la fantaisie; il y a de petites tables carrées à pieds droits, qui sembleraient exhumées d'un vieil hôtel du Marais, et qui sortent tout simplement des mains du fabricant, qui les a copiées sur un modèle verroulu, et qui les a terminées selon leur caractère en plaçant les pieds grêlés dans de petits sabots de cuivre doré, et attachant aux tiroirs des anneaux ciselés. A côté d'elle; une femme place une petite table; ce petit meuble doit être aussi soigné aussi parfait qu'une boîte; nous en avons vu une en ébène avec des montans en or moulu sur tous les angles, et couverte d'une mosaïque magnifique, entourée d'une galerie d'or moulu. On ne pouvait rien voir de plus élégant, si ce n'est une autre en bois de rose, incrustée d'ivoire et de nacre de couleur, brodée d'une bague unie et brillante.

AVIS.

Par arrêté de ce jour, M. le gouverneur de la province de Liège a ordonné la fermeture des barrières établies sur toutes les routes de ladite province, à dater d'aujourd'hui 14 du courant à minuit. Liège, le 14 janvier 1836.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins, vu l'arrêté de M. le gouverneur, en date du 7 janvier courant, qui prescrit la publication du plan portant la date du 13 août 1831 et approuvé par M. le ministre de l'intérieur le 16 octobre suivant, pour l'expropriation nécessaire à l'établissement d'une rue du pont de la Boverie à la rue devant les Carmes;

Vu l'art. 6 de la loi du 8 mars 1810; arrêtent: Le plan susdit restera déposé au secrétariat de la régence pendant huit jours. On peut en prendre connaissance dans ce délai et faire telles observations que l'on jugera convenir. Le présent sera inséré dans les journaux de cette ville et affiché tant sous le perron de l'hôtel-de-ville qu'à la porte de l'église de St-Jacques.

A l'hôtel-de-ville, le 13 janvier 1835.
Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

POIDS ET MESURES DE TROISIÈME RANG.
Etalons vérifiés pour 1836.

La députation des Etats, vu le procès-verbal constatant le résultat de la vérification faite le 15 décembre dernier, d'après les étalons de deuxième rang, déposés à l'administration provinciale des étalons de troisième rang, dont il est fait usage pour la vérification des poids et des mesures de commerce.

Vu l'art. 8 de l'arrêté royal du 28 septembre 1819, journal officiel n° 49.

Porte à la connaissance du public que la vérification des étalons de 3me. rang vient d'avoir lieu, et que ceux qui ont été mis à la disposition des vérificateurs des poids et mesures, pour le service de l'année 1836, ont été reconnus exacts.

Le présent avis sera inséré dans les journaux de la province et au mémorial administratif.

Fait à Liège, en séance, le 9 janvier 1836, où étaient présents : Messieurs baron Vandenstein, gouverneur-président, baron de Lamberts, Bellefroid, Boussemart, J. G. Deleuw, Waltéry, de Collard-Trouillet, et F. N. J. Warzee, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme :
Le greffier des états de la province de Liège,
F. N. J. WARZEE.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 12 JANVIER.

Naissances : 8 garçons, 3 filles.
Décès : 4 fille, 2 hommes, 1 femme, savoir : Antoine Geradon, âgé de 69 ans, journalier, à Alleur, célibataire. — Evrard Joseph Galere, âgé de 27 ans, sans profession, à Ans et Glain, célibataire. — Marie Joseph Rouhart, âgée de 48 ans, domestique, à Ans et Glain.

Du 13. — **Naissances :** 3 garçons, 3 filles.
Décès : 1 garçon, 2 filles, 2 hommes, 2 femmes, savoir Henri Polain, âgé de 65 ans, cabaretier, sur la Batte, époux en 2me. noces de Marie Renson. — Louis Babe, âgé de 37 ans, serrurier, rue des Clarisses, célibataire. — Marie Françoise Pirau, âgée de 27 ans, couturière, rue des Croisiers, épouse de Pierre Joseph Abry. — Marie Gertrude Delaif, âgée de 37 ans, sans profession, rue du Pot d'Or, épouse de Severin François Malherbe.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Vendredi 15, au bénéfice de M. Berger, *Edouard en Ecosse*, drame en trois actes. — 1769, ou *une Matinée de Grand Seigneur*, comédie en un acte. — *Les Folies Amoureuses*, opéra en 3 actes. — *Plus de Jeudi*, vaudeville en un acte. — **TOMBOLA.**

ANNONCES.

HUITRES anglaises, chez **TART**, derr. l'Hôtel de Ville.

HUITRES anglaises chez **PARFONDRIY**, der. l'hôt. de ville

POISSONS de **MER** très-frais, au *Morlane*, rue du Stockis.

CABILLEAUX et **RIVETS** ch. **ANDRIEN** fils, rue Souv. Pont

SAURETS doux pleins, chez **PERET**, rue Ste. Ursule.

CABILLEAUX, **RIVETS** étrang. chez **PERET** rue Ste. Ursule

On **DEMANDE** des **OUVRIERS** **TYPOGRAPHES**. S'adresser au bureau de cette feuille.

On demande des **APPRENTIS**, ils recevront tout de suite une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.



GRAND et **FORT CHEVAL**, véritable carrossier, à **VENDRE**, au n° 376, devant les Carmes. 965



A vendre un superbe **CHEVAL** de tilbury, âgé de 9 ans, le plus beau de la province, pour 700 francs, s'adresser au n° 4392, Outre-Meuse, à Liège. 950

BELLE VENTE DE VINS.

Lundi 25 janvier 1836 à deux heures précises, il sera **VENDU** en l'étude et par le ministère du notaire **BIAR**, rue Vinave-d'He, n° 43, à Liège, les **VINS** en cercles et en bouteilles dont le détail suit :

- 2600 bouteilles de Volnay, Pommard, Montely, et Vosne 4834, 4832 et 4833.
- Bon Médoc, St-Emilion et Muscat.
- 2 pièces de Médoc,
- 1 id. Moselle,
- 2 id. Mâcon,
- 2 id. Pommard, 4831 et 4832,
- 1 id. Volnay, 4831,
- 1 id. Nuits, 1834.

LA BELLE

FERME DE LIBEEK

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ.

Elle consiste en bâtiments d'exploitation, quatre prairies, plusieurs terres arables et un bois, le tout ne formant qu'un ensemble de la grandeur de cent quarante bonniers.

Située près de la grande route de Battice à Maestricht dans les communes de Sainte-Gertrude, Mheer et Fouronle-Comte.

S'adresser à M^e **FLECHET**, notaire à Warsage, ou à son fils, rue porte Saint-Léonard, n° 616, à Liège. 967

Le **MARDI** 26 de ce mois, à 10 heures, le notaire **DELEXHY** procédera, pardevant M. Chokier, juge de paix des canton Sud et Ouest de la ville de Liège, au bureau de ses séances rue Mont St-Martin, à la **VENTE** aux enchères publiques.

D'UNE MAISON

avec serre et environ 174 perches de cottillage et houblonnière, située rue de Joie, canton du Sud de cette ville.

Aux charges et conditions que l'on peut voir audit bureau et chez M^e **DELEXHY**, rue St-Severin. 972

VENTE DEFINITIVE

PAR

SUITE DE SURENCHÈRE.

LUNDI, 25 janvier 1836, à trois heures de relevée, M^e **LAMBINON**, notaire à Liège, vendra définitivement, en son étude, sise près de l'hôtel de ville, une **MAISON** cotée n° 228, avec un petit jardin et contigu, situés à Longdoz, commune de Liège, à proximité du nouveau pont, sur la mise à prix de 1,320 francs.

S'adresser audit M^{re}. **LAMBINON**, pour connaître les conditions. 970

VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE

MAISON AVEC JARDIN ET PRAIRIE, SUR LA ROUTE DE JUIPILLE.

LUNDI, 1er février 1836, à deux heures de relevée, le notaire **LA BINON** exposera en vente au plus offrant et dernier enchérisseur, en son étude, sise près de l'hôtel de ville, à Liège :

Une **MAISON**, grange, étable de vaches, bergerie, rangs de porcs, avec environ sept verges grandes de jardin et prairie et contigus : le tout formant un ensemble, situé en Trou-Louette, commune de Grivegnée, occupé par le sieur Dechevy, joignant à M. Ph. Simonis et à la grande route.

S'adresser audit M^{re}. **LAMBINON** pour connaître les conditions. 971

AVIS

POUR SURENCHERIR

SUR

UNE MAISON ET BIENS,

SITUÉS

A ANS ET GLAIN.

Jusqu'inclus le 23 janvier 1836, on peut surenchérir : par acte à passer devant le notaire **PARMENTIER**, à Liège.

1^o D'un 10me. sur une maison, n° 360, sise à Ans, en lieu dit : Ruelle-Mamont, avec 8 verges petites de jardin, adjudgée au prix de fr. 560.

2^o D'un 20me. sur un jardin potager, joignant la chaussée de Saint Trond, et contenant cinq verges grandes, dix petites, adjudgé, moyennant. 2,700

3^o D'un 20me. sur un pré, situé au fond de Glain, mesurant 42 verges grandes, 42 petites, adjudgé pour 3,000

4^o Et d'un 20me., sur un verger, sis à Bolsée, de la contenance de 14 verges grandes, adjudgé pour 2,400

Non compris 2 rentes, dont les capitaux sont évalués à 570 fr. environ. 963

MAISONS ET BIENS FONDS

SITUÉS

A ANS ET GLAIN,

SURENCHERIR.

Jusqu'inclus le 23 janvier 1836, on peut surenchérir, par acte à passer devant M^e **PARMENTIER**, notaire à Liège, dun 20me., sur :

1^o Une maison avec cour, n° 361, sise en lieu dit Ruelle Mamont, adjudgée provisoirement au prix de fr. 700

2^o Une maison n° 362, avec cour, étables, four et jardin, sise au même lieu, contenant en superficie 2 verges grandes 6 petites, adjudgée pour 3,600

3^o Un verger, sis sur la Chaussée de St. Trond, à proximité de l'église d'Ans, traversé par le ruisseau de Coq-Fontaine et mesurant 8 verg. gr. 18 p., non compris un muid 2 set. d'ép. de rente, sur ce je. lot, adjudgé moyennant 5,100

4^o Un verger avec jardin, sis sur la même chaussée de St. Trond, contenant ensemble 17 ver. 9 p., adjudgé au prix de 5,600

(En sus de 1,580 frs. 20 c., formant le capital d'une rente de 79 frs. 01 c.) 964

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Fr. GHAYE-MASSON, fabricant de **CHAPEAUX**, ci-devant rue St. Séverin, demeure actuellement Chaussée des Prés, Outre-Meuse, à l'enseigne de la Main Bleue, n° 4275 Il vient de recevoir un **BEL ASSORTIMENT** de chapeaux en feutre et soie, mode d'hiver.

Au même n° il y a 3 beaux **QUARTIERS** garnis ou non à **LOUER**. 70

BOURSES.

PARIS, LE 12 JANVIER.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	Cours du jour.
Cinq pour cent, comptant.	108 65	108 60
" " fin courant.	00 00	000 00
Trois pour cent, comptant.	84 15	81 00
" " fin courant.	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp.	98 80	98 75
" " fin courant.	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 ^o J. 1 ^{er} nov. comp.	50 172	49 58
" " fin cour.	00 00	00 00
" Dte. diff. sans int. compt.	19 174	18 78
" Dte. pass. sans int. compt.	16 38	16 00
" Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 00	00 00
" " fin cour.	00 00	00 00
" Emp. royal. J. de juill. 1834.	40 12	00 00
" " fin cour.	00 00	00 00
" Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 00	00 00
" " fin cour.	00 00	00 00
" Rente perp. J. de juill. 1834.	40 12	00 00
" " fin cour.	00 00	00 00
Coupons cortés.	00 00	25 18
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	103 14	103 00
" " fin courant.	000 00	000 00
Belgique. Empr. 183, compt.	102 78	102 78
" " fin cour.	000 00	0 0 00
Banque de Belgique.	000 00	143 12

AMSTERDAM, LE 11 JANVIER.

Dettes actives.	56 1516	Rente française.	00 00
" différée.	0 000	Métalliques.	99 38
Billet de chance.	24 1516	Russie, H. et Cr.	105 14
Syndic. d'amort.	96 00	Esp. rente perp.	00 00
" 3 1/2.	80 00	Naples falc. compt.	94 14
Soc. de comm.	123 78	Brésiens.	86 34

LONDRES, LE 11 JANVIER.

3 ^o consolidés.	92 3/4	Escompte.	00 00
Bel. em. 1832 C. D.	104 1/2	Différées.	25 3/8
Holl. Dette active.	55 1/4	Passives.	16 1/2
Id. 5 p. c.	00 00	Russie.	109 1/2
Portugais, 5 p. c.	85 0/0	Brésil. Emp. 1821.	84 3/4
Id. 3 p. c.	55 0/0	Mexicains, 5 p. c.	38 1/2
Espagne. Cortés.	50 5/8	Colomb.	00 00

ANVERS, LE 13 JANVIER. CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	3/4 1/2 P.		
Rotterdam.	3/4 1/2 P.		
Paris p ^r fr. 100.	fl. 47 5/16 P.	fl. 46 15/16	46 13/16 P.
Londres p ^r Estr.	fl. 42 13 3/4	fl. 42 05 1/2 P.	
Ham. n° 40 HB.	35 5/16	A 35 1/16	34 15/16
Bruxelles.	1/4 1/2 P.		
Gand.	1/4 1/2 P.		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE			" fl. 100		150
D'ANVERS.			BRESEL.	5	
Dettes actives.	5	105 0/0	E. à L. 824		86
" différée.	43		ESPAGNE.	5	
BELGIQUE.			B. Guebh.	5	
Emp. 48 m.	5	104 0/0	R. P. à Am	5	
A. B. 1835.			Emp. 1834		50 1/2 à 50 5/8
Act. de la B.			Dettes diff.		
HOLLANDE.	2 1/2		Cortés à P.		
Dettes act.	4 1/2		" à L.		
Rte. remb. 2 1/2	98 0/0	P	dito Coup.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	102 1/4	Cert. Falc.	5	92 3/4
Lots fl. 100.		260 0/0	ÉTAT-ROM.		
" fl. 250.	1	42 1/2	levée 1832.	5	101 1/2
" fl. 500.	1	70	" à An. 1834.	5	96 0/0
POLOGNE.					
Lots fl. 300.		124 1/2			

BRUXELLES, LE 13 JANVIER.

Emp. R., fin cour.	401 0/0 P.	Lost. r. av. cour.	96 0/0 A
" pr. à 4 mois	000 0/0	" inscrip.	98 3/8
Dettes actives.	53 0/0 P.	Métalliques.	102 1/2 P.
Emp. de 1832.	99 3/4	Naples.	92
Act. Société Gén.	810 0/0 P.	Rome.	101
So. de Com. de cy	133 0/0 P.	Brési. Rotsch.	85 1/2 A
Ban. de Belgique	114 0/0 P.	Emp. Ard. 1835.	50 1/4 1/8
So. du c. de S-O	107 3/4 P.	Emp. Guebh.	000 0/0
S. Hauts-Four.	113 0/0 A.	P. à Ams.	00 0/0
Wasme-Hornu.	101 0/0 P.	Fin cour.	00 0/0
Banq. fone.	96 0/0	D. différée.	19 0/0 P.
S. du Cha. Flenu.	109 0/0 A.	Id. 1835.	26 0/1
Scessin.	110 0/0 A.	Cortés à Paris.	00 0/0
Société nationale.	104 1/2 A.	" à Londres.	00 0/0
Gal-Rus. ad. Br.	00 0/0	Coup. Cortés.	00 0/0
Levant de Elenu.	104 0/0 P.		
Charb. d'Ougrée.	104 1/4	CHANGES.	
Sars-Longchamps	105 0/0 P.	Amsterdam.	1/2 1/2
Dettes actives. Hol.	55 0/0	Londres et.	42 15 P.
Synd. d'amort.	00 0/0	Paris.	118 1/2

VIENNE, LE 4 JANVIER.

Métalliques, 102 0/0. — Actions de la banque, 139 1/2 0/0.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

- 300 balles café Brésil vertâtre, de 34 à 34 1/2 cts.
- 200 balles café Brésil à 32 3/4 cts. consom.
- 160 balles café St-Domingue de 34 1/4 à 34 1/2 cts. consom.
- 50 balles café Java à 44 cts. consom.
- 500 balles coton d'Amérique, et
- 5000 kill. coton St-Domingue, prix inconnus.
- 300 caisses sucre Havane blond, de fl. 22 3/8 à 22 1/2 entrepôt.

H. LIGNAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.